



APEESSLM

Association des Parents d'Élèves des Établissements Scolaires de St Laurent du Maroni

CCL Cyber-espace boîte n° 29

22 bd Malouet 973 20 St LAURENT DU MARONI

Tel/Fax : 05 94 34 85 98 – Activités extra scolaires : Tel/fax : 05 94 34 17 16

apeesslm@Yahoo.fr

SECRETARIAT : 0694 41 33 10

PREFECTURE DE LA REGION GUYANE

Monsieur le Préfet de la Région

Monsieur Daniel FERÉY

Rue Fiedmond

BP 7008

97307 CAYENNECEDEX

Objet : Lettre de réclamation,

St Laurent-du-Maroni,
Le 03 Décembre 2010.

Monsieur le Préfet,

Nous venons par la présente exprimer auprès de votre haute compétence de vives protestations, une désapprobation totale **des parents d'élèves de l'Ecole Élémentaire Publique «Joseph SYMPHORIEN» à Saint-Laurent-du-Maroni** sur les conditions de gestion, la manière d'organisation, de mise en oeuvre par les services de l'Etat (ici le Tribunal de Cayenne, la Gendarmerie Nationale et le Rectorat de la Guyane) pour **la tenue d'un événement judiciaire** aux abords et au sein d'une école. cf : *France-Guyane Edition du 03 déc 2010.*

En effet, nous attirons votre attention que le **Vendredi 03 Décembre 2010** de 08h00 à 12h00 une **reconstitution judiciaire** a eu lieu aux abords dudit établissement scolaire pendant les horaires de présence de nos enfants. Après l'intervention de notre association auprès de la Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni et un entretien avec Monsieur Le Maire Léon Bertrand, nous avons eu l'assurance qu'aucune intrusion serait autorisée dans l'enceinte de l'école en elle-même comme c'était en premier cas prévu par les instances judiciaires.

Toutefois, nous entendons faire une mise au point sur l'information tardive des parents (le jeudi matin soit la veille), souligner qu'aucune réunion de concertation préalable avec les services concernées, qu'aucune consultation des parents d'élèves (conseil d'école) n'a eu lieu sur l'accès des locaux ou de l'enceinte de l'établissement par des personnes extérieures pendant le temps scolaire cf : **«Le Document Unique de Sécurité : 1er degré / de l'Académie de la Guyane»**. Notre association de parents d'élèves tient à vous sensibiliser sur la législation en vigueur en la matière «protection de l'enfance», sur le caractère néfaste, l'impact psychologique d'une telle immersion de ce jeune public (quartier déjà très difficile).

... / ...

En conclusion, les équipes éducatives des établissements scolaires sont là pour donner un enseignement de qualité à nos enfants et ceci dans de bonnes conditions de santé et de sécurité. En tant que parents, il est de notre devoir de faire respecter les règles, les droits de nos enfants, nous devons être vigilant pour garantir leur épanouissement. Aussi, il nous a paru donc nécessaire de nous inscrire dans une telle démarche de «désaccord» vis à vis des services de l'Etat. Les institutions de l'Etat en Guyane devraient faire preuve d'exemplarité. La situation a été prise trop à la légère, avec peu de considération à notre sens pour la population de Saint-Laurent-du-Maroni.

Merci pour votre compréhension,

Veillez agréer, Monsieur le Prefet, nos salutations distinguées,

**Les parents d'élèves de l'Ecole
Elémentaire Publique
«Joseph SYMPHORIEN»**

L'APEESSLM,

A P E E S S L M
CCL Cyber-espace boîte n° 29
22, Boulevard Malouet
97320 St LAURENT DU MARONI
Tél/Fax: 05 94 34 85 98